



## CONSEIL D'ECOLE DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

Jeudi 8 novembre 2018

### Présents :

**DDEN :** Mme HUSSON. (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)

**Directeur :** M BALCEROWIAK Sylvain (CM 1)

### **Représentants de la mairie :**

- **Vice-président des affaires scolaires :** Mme. CATOIR.

**Enseignants :** Mmes GERARD Sylvie (CP), Mme VARLET Stéphanie (CE 1), Mme ROYER CHABROLLE Sylvie (CE 2), Mme WODZYNSKI Laetitia (CM 2) et Mme MATHIEU Laetitia.

**Représentants des parents d'élèves :** Mme ANIKINOW Séverine, Mme MAURE Linda, Mme SIMON Delphine.

**Suppléants :** Mme ANTUNEZ Anaïs, Mme DISSARD Ségolène, M PAROT Emmanuel, CHARDAC Guillaume, DRESSEL Judicaëlle.

### **Représentants de la mairie :**

### Excusé(e)s :

**IEN :** Monsieur ECHARD, Inspecteur de l'Education Nationale.

**Maire :** M. BOZEK.

- **1<sup>ère</sup> adjointe :** Mme GEREVIC.

**Représentants des parents d'élèves :** Mme KUTA Stéphanie, Mme COLAS Virginie.

*Séance ouverte à 17H15*

### ➤ **Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole :**

184 inscrits sur la liste électorale.

107 votants, soit un taux de participation de 58,15 %. (59,9 % en 2017)

Il y avait une seule liste sur laquelle ont été élus 5 titulaires et 5 suppléants.

Les suppléants seront toujours invités au Conseil d'Ecole, mais n'auront pas le droit de vote si les 5 titulaires sont présents. En cas d'absence d'un ou de plusieurs titulaires, les suppléants auront droit de vote par ordre d'inscription sur la déclaration de candidature.

Ont été élus :

Titulaires : Mme ANIKINOW Séverine, Mme MAURE Linda, Mme KUTA Stéphanie, Mme SIMON Delphine, Mme COLAS Virginie.

Suppléants : Mme ANTUNEZ Anaïs, Mme DISSARD Ségolène, M PAROT Emmanuel, CHARDAC Guillaume, DRESSEL Judicaëlle.

### ➤ **Effectifs et organisation pédagogique 2017/2018 :**

Mme GERARD CP/CE1 13/9 élèves

Mme VARLET CP/CE1 13/9 élèves

Mme ROYER-CHABROLLE CE2 20 élèves

M. BALCEROWIAK CM1 20 élèves

Mme WODZYNSKI (mi-temps avec Mme MATHIEU) CM2 26 élèves.

Mmes FOLLETETE Vanessa & MECHTAOUI Selma, en temps qu'AESH, complètent l'équipe pédagogique en venant en aide auprès de deux élèves.

Soit un total de 112 élèves

Les prévisions pour la rentrée 2019/2020 sont de 117 élèves (départ des 26 CM2 et arrivée de 31 GS).

Les prévisions pour la rentrée 2020/2021 sont de 118 élèves (départ des 20 CM2 et arrivée de 21 GS).

### ➤ **Règlement intérieur :**

Le règlement intérieur n'a pas été modifié.

### ➤ **Rappel au sujet des motifs d'absence**

Pour rappel, les motifs valables d'absences sont :

- la maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux),
- une réunion solennelle de famille,
- un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports,

- l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit.

Pour **tout autre motif** et en cas d'absence de plus de quatre demi-journées dans le mois, il est demandé d'adresser un courrier justifiant l'absence à Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Joinville qui statuera de la validité du motif.

L'équipe pédagogique tient également à souligner qu'une absence d'une semaine peut être préjudiciable pour les apprentissages de l'élève.

En ce début d'année, il est à noter que l'école est souvent prévenue.

### ➤ APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées par les enseignants les lundis, mardis et jeudis soirs de 16h30 à 17h30 et lors de la pause méridienne du mardi et du jeudi de 11 h 30 à 12 h 00 pour la classe de CM2, en fonction des besoins et des projets mis en place. Les activités peuvent être variées : aides pour les élèves en difficultés, travail et activités en lien avec le projet d'école et les projets de classe. Les interventions auprès d'un même groupe d'élève n'ont pas nécessairement lieu sur une période complète.

### ➤ Coopérative scolaire :

#### ▪ A quoi sert-elle ?

Notre coopérative scolaire est affiliée à la section départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole, l'OCCE. Cet organisme supervise et vérifie la comptabilité de l'école ; de plus il propose des formations pour le rôle de mandataire.

La coopérative scolaire vise à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

Elle permet aussi de payer l'assurance « contrat établissement », les cotisations OCCE. Ces deux versements sont effectués en début d'année civile et dépendent du nombre d'enfants inscrits et du nombre d'enseignants rattachés à l'école. Ils varient donc tous les ans. Pour cette année, il s'agit d'un montant de 12 € (montant non-modifié depuis plus de 10 ans).

Les ressources proviennent de dons, de subventions (mairie, Ministère de la Défense, Bassin Seine Normandie pour les classe d'eau, de l'association *Les Séquoi'arc-en-ciel*), des cotisations des familles et du produit de différentes actions menées par l'école.

La coopérative scolaire sert aux abonnements des classes, à l'achat de matériel pédagogique, à l'achat de papier pour le photocopieur et d'encre pour les imprimantes des classes, à l'achat de petit matériel, à l'abonnement des classes à des magazines ou des collections de livres, au financement des sorties pédagogiques.

#### ▪ Mandataire

Pour cette année, c'est madame ROYER-CHABROLLE qui est en charge de la comptabilité de la coopérative scolaire de l'école, elle a la signature avec monsieur BALCEROWIAK.

Cette année, l'association les Séquoi'arc-en-cial a fait un don de 3€ par enfant, soit 336 € de somme totale pour l'école élémentaires.

#### ▪ Actions prévues

Pour cette année, nous souhaitons vendre un calendrier 2019 et les photos de classe, l'équipe pédagogique est en réflexion pour les autres actions envisagées.

### ➤ L'association des parents d'élèves

#### ▪ Pour le début d'année 2018

Cette année, l'association les Séquoi'arc-en-cial a fait un don de 3€ par enfant, soit 336 € de somme totale pour l'école élémentaire.

#### ▪ Actions envisagées

- Vente de chocolats Noël
- Carnaval en avril
- Vente de roses fête des mères en mai
- Kermesse : envisagée pour le dimanche 30 juin
- Buvette pour 13 et 14 juillet
- Marche propre à la rentrée 2019

### ➤ Evaluations CP/CE1 :

#### ▪ Quand ont-elles eu lieu ?

La mi-septembre.

#### ▪ En quoi consistent-elles ?

Ce sont des évaluations nationales.

#### ▪ Quel est leur objectif ?

Elles permettent de cibler les réussites et les difficultés des élèves et ainsi prévoir des aides adaptées éventuelles.

#### ▪ Quels sont les résultats ?

Il a été compliqué d'entrer les résultats via le site internet. Les résultats dans l'ensemble correspondent aux observations faites par les maitresses de CP/CE1. Il est à noter quelques incohérences où des élèves ont été signalés comme ayant besoin de remédiations alors qu'ils n'avaient pas réussi un exercice (souvent pour une non-compréhension de la consigne).

## ➤ **Piscine**

Comme chaque année, les élèves de CE2 et de CM1 se rendent à la piscine.

Les entrées piscines ainsi que les bus sont financés par la commune. Les 40 élèves concernés se rendent au centre nautique de Saint-Dizier, en bus, pour 11 séances les lundis matins. Les séances se déroulent avec une classe de CP de l'école élémentaire Ferry de Saint-Dizier. La saison de natation a débuté le lundi 10 septembre et s'achèvera le lundi 3 décembre. M BALCEROWIAK et madame ROYER-CHABROLLE ainsi que des parents agréés et de parents accompagnateurs.

### Répartition des élèves dans les groupes

Les élèves sont répartis en 5 niveaux. La constitution des groupes se fait suite à une séance test lors de la première séance de piscine mais les élèves sont susceptibles d'évoluer d'un groupe à l'autre au fil des séances, en fonction des compétences acquises. Etre dans le 1<sup>er</sup> groupe ne signifie pas nécessairement ne pas savoir nager mais simplement ne pas avoir encore acquis les compétences suffisantes pour passer dans le groupe suivant.

Certains élèves pourront passer l'ASSN, test attendu en 6<sup>e</sup>. Le choix se fera avec les élèves volontaires et ayant les capacités de passer ce test. A noter que les élèves qui l'ont passé et réussi l'année dernière ne le repasseront pas.

#### ▪ Les accompagnateurs

La présence de parents agréés est nécessaire pour participer à l'encadrement des enfants au bord du bassin ; ils sont amenés à s'occuper d'un groupe sous la surveillance pédagogique des enseignants.

#### ▪ Passer l'agrément

L'agrément natation est valable 5 années civiles. Ainsi les parents non agréés ou agréés avant l'année 2014 doivent passer l'agrément.

L'agrément consiste à :

- Etre présent à la ½ journée de formation avec les conseillers pédagogiques EPS, la prochaine ayant lieu le lundi 18 novembre à 14h au centre nautique de Saint-Dizier.
- Nager 12,50 m en ventral et 12,50 m en dorsal quelque soit la nage choisie.
- Aller chercher un mannequin à 1,80 m de profondeur ou moins en fonction de l'aisance de chacun.
- Sécurité (mise à niveau).

Les parents d'élèves seront informés des dates des ½ journées de formation au centre nautique de SAINT-DIZIER.

Pour information, pour le cycle natation pour la période 2017/2018, la commune a versé 736,30 €.

## ➤ **Cross de secteur :**

- Quand aura-t-il lieu ? le mardi 2 avril
- Où aura-t-il lieu ? A Eurville-Bienville

L'organisation se fait en partenariat avec l'inspection de l'éducation nationale par l'intermédiaire du conseiller pédagogique en sport Olivier BUTEZ. Ce type d'évènement demande des « petites mains » pour son bon fonctionnement et donc l'école sollicitera en temps voulu les parents d'élève.

## ➤ **PPMS :**

- En quoi consiste le PPMS ?

Il s'agit du Plan Particulier de Mise en Sureté. Ce document présente les procédures à mettre en œuvre face à un risque majeur afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants et du personnel de l'école. On procédera à une évacuation ou bien à un confinement en fonction de la nature du risque. Cette année, un volet attentat/intrusion a été ajouté.

- Risques potentiellement encourus par l'école.

Ils sont édités dans le dossier départemental des risques majeurs de la préfecture et classé par risque et par commune. Il s'agit de pouvoir se mettre à l'abri en utilisant les bâtiments existants. Même si leur isolation n'est pas parfaite, ils permettront de limiter les effets de l'accident.

- Risques naturels
    - **Tempête :** en cas de vents violents, la mise à l'abri à l'intérieur.
    - **Séisme :** en cas de séisme, à l'intérieur mise à l'abri sous les tables et le plus loin possible des fenêtres ; à l'extérieur, éloignement maximal de toute ligne électrique et des arbres.
  - Risques technologiques
    - **Transport de marchandises dangereuses** par route, par voies ferrées ou navigables. Dans ce cas, il y a confinement des élèves au sein de l'école sur ordre des autorités.
  - Risques d'intrusion
    - En cas d'intrusion dans l'école ou d'une présence malveillante aux alentours de l'établissement, les élèves apprennent à se cacher et dissimuler leur présence dans l'enceinte.
- Conduite à tenir.

Il est rappelé qu'en cas d'alerte les enfants sont mis en sécurité par les enseignants, conformément au Plan Particulier de Mise en Sureté présenté précédemment. **Les parents ne doivent donc pas venir les chercher ni téléphoner à l'école pour ne pas encombrer la ligne et permettre aux secours de contacter le personnel à tout moment.**

Un exercice sera effectué en cours d'année scolaire.

- Comment l'école est-elle informée d'un risque majeur ?

Les établissements scolaires sont informés d'un risque majeur par la préfecture. Il existe une chaîne téléphonique d'urgence entre les établissements, ce sont ces derniers qui relaient l'information entre eux afin que le message d'alerte soit rapidement communiqué à tous.

Ainsi, en cas d'alerte, l'école élémentaire d'EURVILLE-BIENVILLE est contactée par le collègue et à son tour, elle contacte les écoles de LANEUVILLE A BAYARD et RACHECOURT.

Un exercice d'utilisation de cette chaîne téléphonique d'urgence est pratiqué chaque année.

Les enseignants de l'école sont informés de l'alerte et de sa nature par la directrice.

- Exercice de mise en place du PPMS accès sur le volet « attentat-intrusion ».

Un exercice sur ce thème sera réalisé le mardi 06 novembre à 9 h 20 sur le thème du confinement et de la discrétion.

Il est rappelé que :

- Une préparation a été faite dans chaque classe avec une discussion entre les élèves et les enseignants.

#### ➤ **Exercice d'évacuation en cas d'incendie**

Un exercice d'évacuation a été organisé à l'école le mardi 11 septembre. Cet exercice permet aux enseignants et aux élèves de réactiver les bons gestes. L'évacuation s'est faite en 1 min 30.

#### ➤ **Informations diverses**

- Un visiophone a été installé ainsi qu'une gâche électrique, ce qui permet d'ouvrir la grille sans que l'enseignante, Mme GERARD, n'ait besoin de quitter sa classe.
- Au niveau informatique, la municipalité a investi dans une classe mobile de 15 tablettes pour un coût total de 9 588 €. Ce dispositif permet un travail en réseau. Nous sommes dans l'attente d'une formation par l'éducation nationale.
- La municipalité a également changé un ordinateur portable qui était tombé en panne (coût : 562,80 €).
- A noter l'achat d'un tableau blanc mobile pour la classe des CM2.

*La séance est close à 18h 45*